

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

DIRECTION DES ETUDES ET DE LA LEGISLATION ✓

DIVISION DU TARIF, VALEUR ET REGLES D'ORIGINE

N° 010 2025/OTR/CG/CDDI/DEL/Div. TVRO

AVIS AUX IMPORTATEURS

Il est porté à la connaissance des importateurs et des commissionnaires en douane agréés que les taux de change applicables aux déclarations, pour le compte du mois de septembre 2025, sont modifiés comme suit :

PAYS	MONNAIE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
UNION EUROPEENNE	Euro (Eur)	655,957	655,957
U.S.A.	Dollar Américain (USD)	569,06	562,67
ROYAUME UNI	Livre Sterling (GBP)	760,79	756,76
JAPON	Yen (JPY)	3,8369	3,8199
CANADA	Dollar Canadien (CAD)	412,55	409,18
CHINE	Yuan (CNY)	79,24	78,88
SUISSE	Francs Suisse (CHF)	705,25	700,51
DANEMARK	Couronne Danoise (DKK)	87,91	87,88
NORVEGE	Couronne Norvégienne (NOK)	55,69	55,84
SUEDE	Couronne Suédoise (SEK)	58,86	59,34
HONG KONG	Dollar Hong-Kong (HKD)	72,49	72,18
INDE	Roupie (INR)	6,50	6,38
AFRIQUE DU SUD	Rand Sud Africain (ZAR)	31,848	31,726
EMIRATS ARABES UNIS	Dirham (AED)	154,95	152,97
THAILANDE	Bath Thaïlandais (THB)	17,51	17,37

Cet avis prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 02 SEPT 2025

Le Commissaire des Douanes et Droits
Indirects p.i.



Kwawo A. K. ESSIEN